

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
04/06/2025

**ARRÊTÉ portant règlement de la circulation
Cinéma en plein air**

Acte n° 2025/6.1/72

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation de l'Association Les Festivités Lhermoises pour un cinéma de plein air le samedi 23 août 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous, pendant cette manifestation,

Pour ces motifs,

ARRÊTE

Article 1 : Le Samedi 23 août 2025 de 14h00 à 23h59, la voie d'accès longeant la Salle des Fêtes et la MJC sera fermée et interdite à la circulation.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la voie de contournement du Collège, Route de Saint Hilaire, Passage de l'Europe pour accéder aux installations sportives (skate park, terrains de foot, courts de tennis, gymnase, salle polyvalente et à la maison de retraite).

Article 3 : La signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les Services Techniques et par l'Association Les Festivités Lhermoises.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Services Techniques, l'Association Les Festivités Lhermoises sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe à l'urbanisme.

Brigitte BOYE


